

**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE
DU 5 JUIN 2019**

Le mercredi 5 juin 2019, à 15 heures,

Les Actionnaires de la Société se sont réunis à 51100 REIMS – 5, Place Général Gouraud, en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire sur la convocation du Conseil d'Administration.

Les Actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent ensemble, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 6.890.382 actions ayant droit de vote et, en Assemblée Générale Extraordinaire, 6.890.382 actions ayant droit de vote, sur les 8.875.725 actions ayant droit de vote, pour 8.937.085 actions composant le capital social et représentant, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 13.374.420 voix et, en Assemblée Générale Extraordinaire, 13.374.420 voix, sur les 15.363.629 voix représentées par les actions composant le capital.

Les quorums à atteindre étaient respectivement de 1.775.145 actions pour l'Assemblée Générale Ordinaire (505.863 actions pour la quatrième résolution) et de 2.218.932 actions pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

○ **Présentation des Résultats 2018**

Paul-François VRANKEN – Franck DELVAL

○ **Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et de ses annexes**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture du Rapport spécial concernant le programme de rachat d'actions de la Société**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes**

- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales
- Rapports spéciaux

*Laurence VERSAILLE pour AUDIT & STRATEGY, REVISION, CERTIFICATION -
Michel BARBET-MASSIN pour MAZARS*

○ **Lecture et vote des résolutions**

Maître Francesco BETTI

**RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

PREMIERE RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes sociaux de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2018,*
⇒ Bénéfice net de 1.602.943,66 €.
- *Quitus de son mandat au Conseil d'Administration*

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	406.344	6.484.037	13.374.418	99,9999
Contre	0	1	2	0,0001
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2018*

⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé de 3.432 K€.

⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé (part du Groupe) de 3.324 K€.

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	406.344	6.484.038	13.374.420	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION :

- *Affectation du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2018*

Bénéfice social		1.602.943,66 €
Report à nouveau antérieur de	+	82.827.245,97 €
Soit ensemble	=	84.430.189,63 €

de la manière suivante :

- à la réserve spéciale œuvres d'art	72.229,68 €
- au compte de report à nouveau	77.208.291,95 €

Distribution de : 7.149.668,00 €

Soit : 0,80 Euro par action, éligible, sur option et selon le bénéficiaire, à l'abattement de 40% - article 158-3 CGI aux conditions dudit article.

Mise en paiement à compter du 10 juillet 2019.

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE PAR ACTION	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT (art. 158-3 du CGI)
Au titre de 2015	7.149.668,00 €	0,80 €	0,80 € (*)
Au titre de 2016	7.149.668,00 €	0,80 €	0,80 € (*)
Au titre de 2017	7.149.668,00 €	0,80 €	0,80 € (*)

(*) Abattement de 40% ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France.

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	406.344	6.484.033	13.374.410	99,9999
Contre	0	5	10	0,0001
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION :

- *Approbation des conventions réglementées visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce*

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	406.269	137.699	681.667	99,9997
Contre	0	1	2	0,0003
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote et leurs voix ayant été décomptées pour le calcul du quorum et de la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION :

- *Approbation du montant des amortissements excédentaires et autres amortissements et des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables de la Société*

Montant des amortissements excédentaires et autres amortissements 963 €

Montant des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables 486.509 €

Montant total de l'imposition qu'ils représentent environ 162.474 €

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	406.344	6.484.038	13.374.420	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION :

- *Programme de rachat d'actions*

⇒ Mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale du 1^{er} Juin 2018

⇒ Autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société pour des objectifs précis

Le Prix maximum d'achat par action ne pourra dépasser 75 €, hors frais, compte tenu de l'évolution du cours

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat susvisé en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action

Le nombre d'actions susceptibles d'être détenues ne pourra excéder 10 % du capital, soit 893.708 actions

La société Vranken-Pommery Monopole n'envisage pas d'utiliser plus de 30 % de cette autorisation, soit à hauteur de 268.112 actions représentant 3 % du capital social

Le montant maximum théorique des fonds destinés à la réalisation de ce programme est de 15.668.850 €

En considération des 59.194 actions autodétenues au 20 mars 2019, le nombre maximum d'actions que VRANKEN-POMMERY MONOPOLE serait susceptible d'acquérir est de 208.118 actions pour un maximum de 15.668.850 €

Les actions pourront être achetées par tout moyen,

Pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente délégation

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	175.840	6.484.037	13.143.914	98,2765
Contre	230.504	1	230.506	1,7235
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

SEPTIÈME RÉOLUTION :

- *Mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants*

Commissaires aux Comptes Titulaires :

- renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société MAZARS,
- renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société AUDIT & STRATEGY, REVISION CERTIFICATION,

et ce, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024.

Commissaires aux Comptes Suppléants :

- ne pas renouveler le mandat de Monsieur Christian AMELOOT comme Commissaire aux Comptes Suppléant de la société MAZARS et de nommer en ses lieu et place Monsieur Pascal Ego,
- renouveler comme co-Commissaire aux Comptes Suppléant de la société AUDIT & STRATEGY, REVISION CERTIFICATION, la société RSA,

et ce, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024.

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	406.344	6.484.037	13.374.418	99,9999
Contre	0	1	2	0,0001
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

HUITIEME RESOLUTION :

- *Fixation du montant global des jetons de présence*

Compte tenu du nouvel effectif du Conseil d'Administration : décision de maintenir à 75.000 € le montant global des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2019 et pour l'avenir

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	406.344	6.484.034	13.374.412	99,9999
Contre	0	4	8	0,0001
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

NEUVIEME RESOLUTION :

- *Rémunérations versées ou attribuées à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (telles que présentées au point 2.3.3 du Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).*

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	175.840	6.483.964	13.143.768	98,2754
Contre	230.504	74	230.652	1,7246
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DIXIEME RESOLUTION :

- *Rémunérations à verser ou à attribuer à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (telles que présentées au point 2.3.3 du Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).*

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	175.840	6.483.964	13.143.768	98,2754
Contre	230.504	74	230.652	1,7246
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

ONZIEME RESOLUTION :

- Rémunérations versées ou attribuées à Monsieur Hervé LADOUCE, Directeur Général Délégué à la Coordination Production et Négocie, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (telles que présentées au point 2.3.3 du Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	173.539	6.483.802	13.141.143	98,2557
Contre	232.805	236	233.277	1,7443
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DOUZIEME RESOLUTION :

- Rémunérations à verser ou à attribuer à Monsieur Hervé LADOUCE, Directeur Général Délégué à la Coordination Production et Négocie, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (telles que présentées au point 2.3.3 du Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	175.840	6.483.964	13.143.768	98,2754
Contre	230.504	74	230.652	1,7246
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

TREIZIEME RESOLUTION :

- Pouvoirs en vue des formalités

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	406.344	6.484.038	13.374.420	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUATORZIEME RESOLUTION :

- Augmentation de capital social, dans la limite de 3% dudit capital, réservée aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, avec délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation donnée au Conseil d'Administration,

Prix de souscription par action ne pouvant être :

- supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription,

- inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou 30 % sous certaines conditions prévues par la loi

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	398.876	3.118	405.112	3,0290
Contre	7.468	6.480.920	12.969.308	96,9710
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est rejetée.

QUINZIÈME RÉOLUTION :

- Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

Le montant de 45.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} résolutions

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	175.840	6.484.037	13.143.914	98,2765
Contre	230.504	1	230.506	1,7235
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est rejetée.

SEIZIÈME RÉOLUTION :

- Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

Le montant de 45.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} résolutions

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	173.584	6.363.850	12.901.284	96,4623
Contre	232.760	1	232.762	3,5377
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION :

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter, par une offre par placement privé, le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription et ce, pour un montant maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros.

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

Le montant de 45.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} résolutions

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	173.514	6.363.688	12.900.890	96,4594
Contre	232.830	163	233.156	3,5406
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION :

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et ce dans la limite de 15 % de ladite émission.

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	173.609	6.484.037	13.141.683	98,2598
Contre	232.735	1	232.737	1,7402
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION :

- Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	175.840	6.484.038	13.143.916	98,2765
Contre	230.504	0	230.504	1,7235
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

VINGTIÈME RÉOLUTION :

- Pouvoirs au Conseil d'Administration d'imputer sur les paiements afférents aux augmentations de capital susvisées les frais, droits et honoraires occasionnés par lesdites augmentations de capital et de prélever également sur ces sommes le complément de réserve légale,

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	406.344	6.484.038	13.374.420	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION :

Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes ou à émettre au profit de catégories de bénéficiaires choisis par le Conseil d'Administration parmi les membres du personnel salarié et/ou les mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (sociétés-mères ou filiales):

- fixation du pourcentage maximal du capital pouvant être attribué à 1% du capital au jour de l'attribution,
- détermination de la durée minimale de la période d'acquisition (1 an)
- et détermination de la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires (2 ans)

Durée : 38 mois à compter de la présente Assemblée

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	173.584	6.484.033	13.141.650	98,2595
Contre	232.760	5	232.770	1,7405
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	405.344	6.484.038	13.373.240	99,9925
Contre	1.000	0	1.000	0,0075
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION :

- Pouvoirs en vue des formalités

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	406.344	6.484.038	13.374.420	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.